

Fiche n°5 : Les missions d'un agent de catégorie A surveillance placé auprès du chef divisionnaire

Lorsque la division compte une forte composante en surveillance avec de nombreuses brigades ou des brigades réunissant des effectifs importants, le chef divisionnaire peut être assisté d'un CSD, qui joue le rôle d'un adjoint sur les questions de surveillance.

La création d'un poste d'adjoint spécialisé à la division ne se justifie qu'à titre exceptionnel et lorsque les CSD de la division n'encadrent chacun qu'une seule unité.

- Il est en relation permanente avec les chefs d'unité.
- Il peut assumer des fonctions de représentation externe sur délégation du chef divisionnaire.
- Il assigne aux unités les objectifs annuels de contrôle qu'il a établi en fonction des orientations nationales et des déclinaisons locales déterminées lors des comités de pilotage tenus à la direction. Il suit la bonne exécution de ces directives et traduit ces orientations par la gestion régulière du module objectif de l'application MATHIEU.
- Il supervise les coordinations des unités de la surveillance organisées directement par les chefs d'unité sur les points de contrôle partagés.
- Pour le pilotage de ses unités, il s'appuie notamment sur les travaux de la CROC, réalisés à sa demande ou à l'initiative de celle-ci. Dans ce cadre, il veille à la rapidité de remontée des informations via les différentes applications (Silcf, Mathieu,...) et à la qualité de celle-ci.
- Il assure un contrôle régulier de l'exécution du service en s'appuyant sur les applications informatiques qui sont mises à sa disposition mais aussi par des contrôles sur le terrain.